Province du Brabant wallon
Arrondissement de Nivelles

Commune
de
CHAUMONT-GISTOUX

Secrétariat

Rue Colleau, 2
1325 Chaumont-Gistoux, le 09/04/2026

A MESDAMES ET MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

Mesdames,
Messieurs,

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Conformément à l'article L.1122-13, paragraphe 1er du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer, pour la première fois, à la séance du Conseil communal qui aura lieu :

Le 20 avril 2026 à 20 heures 00 à la Maison Communale – Salle du Conseil, rue Colleau 2 à 1325 Chaumont-Gistoux

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 30/03/2026
2. Communications

AFFAIRES GÉNÉRALES

3. Supracommunalité - Réforme - Consultation - Positionnement de la Commune de Chaumont-Gistoux - Décision
4. Fabrique d'église Notre-Dame de Dion-le-Mont – Compte de l'exercice 2025 – Approbation
5. Fabrique d'église Notre-Dame de Dion-le-Mont - Composition du Conseil de fabrique et du Bureau des Marguilliers – Elections 2026 – Prise d'acte
6. Participation citoyenne - Budget participatif 2026 - Règlement - Approbation

TRAVAUX

7. Acquisition d'un camion 6 x 4 neuf équipé d'une grue sur châssis avec nacelle et d'un système porte-conteneur - Approbation des conditions et du mode de passation
8. Règlement complémentaire de circulation routière rue d'Incourt - Contrôle de la vitesse

ENVIRONNEMENT - MOBILITÉ

9. Décision - Mobilité - Gestion du stationnement - Avenue de la fraternité et Avenue du Grand Pré
10. Décision - Mobilité - Chaussée à voie centrale banalisée rue de l'Eglise à Corroy-le-Grand - Règlement complémentaire
11. Décision - Mobilité - Priorité de droite - Rue Folle France - Rue des Vignes - Règlement complémentaire

URBANISME - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - LOGEMENT - ENERGIE

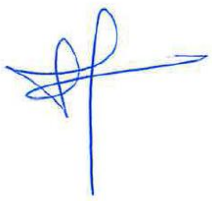
12. Décision : SOGEMOB Real Estate (M. Capelle) - Demande d'autorisation de création de voiries communales, sur des parcelles sises avenue Del Copette à Dion-le-Mont, cadastrées Division 4, Section C, n°348W, 348X, dans le cadre d'une demande de modification du PUR du Vallon du Pachis (PUR/21.02 - LAP3/2007.5) portant sur l'urbanisation de la phase II (avec 13 lots au lieu de 5)

QUESTIONS - RÉPONSES

13. Questions - Réponses

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.
Par ordonnance :

La Directrice Générale, Le Bourgmestre,







M. CAKAR Ph. BARRAS